

CHECK-LIST

DE RENTRÉE

Petit pense-bête à l'usage du professeur ...



- Le 30 septembre, je reçois **la première version de ma fiche-poste**. La fiche poste doit correspondre à mon emploi du temps.
- Le **SCA (Suivi Concertation et Autres) doit représenter environ 60h à 85h** pour un temps plein (équivalent 120h à 170h car coef. 0,5).
- Les heures de vie de classe, en lycée, ne doivent pas être prises sur la **DGH (dotation globale horaire)** mais payées en HSE ou sur fonds propres, par l'établissement.
- Seule 1 heure supplémentaire peut être imposée** par le chef d'établissement à un enseignant à temps-plein.
- Je ne dois pas rattraper mes heures non réalisées dans les cas suivants : jours fériés, congés maternité et paternité, formation, sorties pédagogiques quand j'accompagne, conseils, commissions et réunions imposées, jury d'examen ...
- La participation aux journées portes ouvertes n'est pas obligatoire et les heures effectuées doivent être comptées et récupérées.
- Un enseignant n'est pas obligé d'accepter de remplacer son collègue absent.
- Je peux refuser d'être professeur principal.
- Pour un temps plein, je ne peux pas effectuer plus de 20h15 de cours par semaine sur plus de 4 semaines consécutives.
- Je me renseigne et m'inscris aux formations proposées par l'IFEAP et l'UNREP

entre autres ...

Il faut que j'y pense !

Dès la rentrée...

Pensez à vérifier et à signer votre fiche de services PHOENIX

Les inscriptions aux formations - catalogues UNREP ou IFEAP - sont à faire rapidement. Pensez à mettre en œuvre votre CPF

Concours...

Inscriptions au concours internes en ligne quand ils existent.

La plateforme concours.agriculture.gouv.fr permet d'obtenir toutes les informations nécessaires



Dotation horaire...

En février-mars, chaque établissement reçoit la DGH (Dotation Globale Horaire). C'est ce qui conditionne le nombre d'heures disponibles pour les collègues. Parlez-en dans l'établissement ou obtenez des infos via nos représentants...

Salaire...

Vérifiez bien sur votre fiche de paye, le supplément familial de traitement, l'ISOE part fixe et modulable (professeurs principaux) ainsi que le paiement des HSE et HSA (sur 10 mois, entre octobre et juin). Vérifiez aussi le rattrapage de vos changements d'échelon !

Mutation, avancement, promotion...

En février - mars

- Note administrative, *maintenue avant la mise en place définitive des RDV de carrière* **En cas de doute, contacter la CGT**
- Liste d'aptitude pour les catégories 3
- Demande de principe pour le mouvement

Avril - mai.
Mai - juin

- Publication des postes vacants, déclaration des pertes et résiliations. Réunions de la CCM et des cellules emplois en
- Demande ATCA, CFP, Temps partiel (demande initiale ou renouvellement).
- Demande de départ à la retraite et de la retraite additionnelle
- CCM mobilité
- CCM avancement et promotion Résultats en ligne sur chlorofil.fr, **En cas de doute, contacter la CGT...**